

Pour plus d'information concernant la COVID-19 et le secteur bioalimentaire, nous vous invitons à consulter la page d'accueil du site Web du ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Alimentation : <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Pages/Accueil.aspx>.

### LE SIROP D'ÉRABLE, OR AMBRÉ DU QUÉBEC

La récolte de sirop d'érable a connu un sommet sans précédent au Québec en 2020, en atteignant 175 millions de livres. Malheureusement, les consommateurs n'ont pas pu goûter aux produits de l'érable dans les cabanes à sucre cette année, en raison de leur fermeture imposée par la crise sanitaire liée à la COVID-19. N'empêche, le sirop d'érable reste un produit distinctif et une valeur sûre pour l'économie du Québec. En effet, on trouve des acériculteurs un peu partout au Québec. C'est cependant en Chaudière-Appalaches qu'on répertorie le plus d'entailles et le plus grand volume de sirop, soit 34 % de la production québécoise. Les plus grandes exploitations acéricoles, par rapport à la taille moyenne, sont situées par contre en Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et dans le Bas-Saint-Laurent. Par ailleurs, le revenu brut annuel moyen par érablière a augmenté de 20 % de 2015 à 2019.

En 2019, la production acéricole québécoise a généré des recettes monétaires d'un peu plus de 461 M\$. Cela représente 90 % des recettes monétaires acéricoles du pays. Le Québec est donc la première province productrice en importance au Canada, et ce, depuis plusieurs décennies.

#### CHAUDIÈRE-APPALACHES CONCENTRE PLUS DU TIERS DES RECETTES MONÉTAIRES ACÉRIQUES DU QUÉBEC

Près de 75 % des recettes monétaires acéricoles du Québec en 2017 provenaient de trois régions : Chaudière-Appalaches (39 %), Estrie (19 %) et Bas-Saint-Laurent (15 %)¹. En 2018, ces trois régions ont fourni plus de 116 millions de livres de sirop ou près de 73 % de la production provinciale². Chacune de ces trois régions, à l'instar du Centre-du-Québec et de la Montérégie, tirait plus de revenus de l'acériculture que l'ensemble de l'Ontario.

**Tableau 1. Recettes monétaires du secteur acéricole, par régions du Canada, en 2017\***

|                          | Recettes monétaires (M\$) | Part du total canadien |
|--------------------------|---------------------------|------------------------|
| Canada                   | 491                       | 100 %                  |
| Québec                   | 441                       | 90 %                   |
| Chaudière-Appalaches     | 170                       | 35 %                   |
| Estrie                   | 83                        | 17 %                   |
| Bas-Saint-Laurent        | 68                        | 14 %                   |
| Centre-du-Québec         | 45                        | 9 %                    |
| Montérégie               | 31                        | 6 %                    |
| Autres régions du Québec | 44                        | 8 %                    |
| Ontario                  | 24                        | 5 %                    |
| Nouveau-Brunswick        | 22                        | 4 %                    |
| Nouvelle-Écosse          | 2                         | 1 %                    |

\* L'année 2017 est la plus récente pour laquelle les estimations de recettes monétaires par régions au Québec sont disponibles.

Source : Statistique Canada, tableau 32-10-0045-01, « Recettes monétaires agricoles »; estimation et calcul du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ).

Dans l'ensemble du Québec, les 4 203 entreprises qui avaient l'acériculture comme activité principale en 2019 affichaient un revenu annuel moyen de 76 426 \$. Toutefois, 9 des 17 régions administratives du Québec montraient des revenus supérieurs à cette moyenne provinciale. En tête de liste, les entreprises de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine enregistraient en moyenne des revenus d'un peu plus de 230 000 \$ par année.

1. Selon les données de Statistique Canada et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, *Profil régional de l'industrie bioalimentaire au Québec : estimations pour 2017*.

Elles étaient suivies de celles du Bas-Saint-Laurent qui touchaient des revenus de près de 160 000 \$.

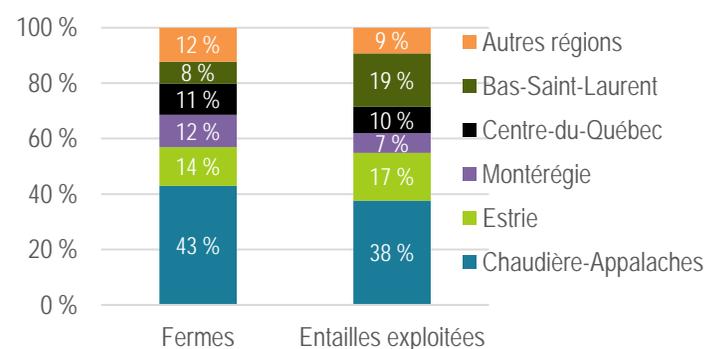
#### RÉPARTITION ET TAILLE DES EXPLOITATIONS

En décembre 2019, selon les fiches d'enregistrement du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ), 6708 entreprises du Québec exploitaient plus de 43,5 millions d'entailles. En comparaison, on dénombrait 6600 fermes et 40,2 millions d'entailles en 2013. La production québécoise s'est élevée, selon Statistique Canada, à un peu plus de 159,4 millions de livres de sirop en 2019.

La région de Chaudière-Appalaches concentrait 43 % des entreprises acéricoles (2881 fermes) et 38 % des entailles exploitées (16,3 millions d'entailles). Suivaient l'Estrie, la Montérégie et le Centre-du-Québec qui regroupaient respectivement 14 %, 12 % et 11 % des fermes fabriquant des produits de l'érable.

Au chapitre du nombre d'entailles exploitées, le Bas-Saint-Laurent arrivait à la deuxième place avec une part de 18 % (7,9 millions), suivi de l'Estrie avec 17 % (7,4 millions).

**Figure 1. Répartition du nombre de fermes et du nombre d'entailles exploitées selon les régions administratives du Québec en 2019**



Source : Fiches d'enregistrement du MAPAQ; compilation du MAPAQ.

La taille des entreprises acéricoles du Québec s'est accrue au cours des dernières années. Elles sont passées d'une moyenne de 6 077 entailles exploitées par ferme en 2013 à près de 6 500 en 2019, à savoir une croissance de 7 %. Le nombre d'entailles par ferme a ainsi augmenté dans toutes les régions du Québec, sauf dans la région de Laval.

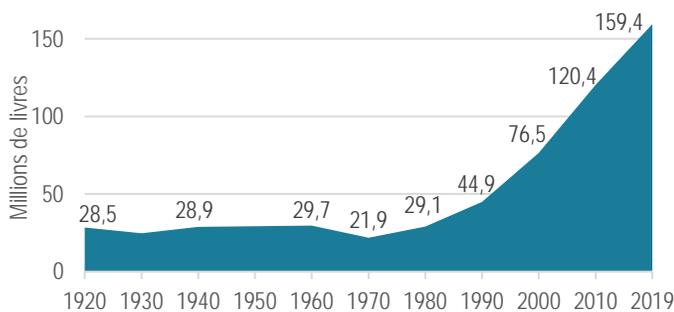
2. Source : Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ).

La Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et le Bas-Saint-Laurent comptaient les plus grandes érablières, à raison d'une moyenne de 15 000 entailles par exploitation.

### NETTE ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION AU COURS DES DERNIÈRES ANNÉES

De 1920 à 1980, la production de sirop d'érable au Québec est demeurée stable (moyenne annuelle de 27,7 millions de livres). Depuis, elle a plus que doublé (255 %) entre 1990 et 2019, soit une croissance moyenne de plus de 50 % chaque décennie. Ainsi, la production annuelle de sirop est passée de 28,5 millions de livres en 1920 à plus de 159 millions de livres en 2019.

Figure 2. Croissance de la production de sirop d'érable au Québec, de 1920 à 2019



Source : PPAQ, Si l'érable m'était conté. 1920-2020 : un siècle d'acériculture au Québec.

### UNE PRODUCTION QUI EST EXPORTÉE EN GRANDE PARTIE

En 2019, la valeur des exportations québécoises de produits d'érable s'est élevée à 417,5 M\$. Ceux-ci étaient principalement destinés aux marchés des États-Unis (62 %) et de l'Union européenne (24 %). Un peu plus de 97 % des exportations canadiennes de produits d'érable provenaient du Québec.

Tableau 2. Valeurs des exportations québécoises de produits de l'érable selon la destination, en 2019

| Destination      | Valeurs des exportations (M\$) | Part des exportations totales |
|------------------|--------------------------------|-------------------------------|
| États-Unis       | 259,3                          | 62 %                          |
| Union européenne | 101,1                          | 24 %                          |
| Japon            | 23,3                           | 6 %                           |
| Australie        | 18,0                           | 4 %                           |
| Corée du Sud     | 4,7                            | 1 %                           |
| Autres pays      | 11,1                           | 3 %                           |

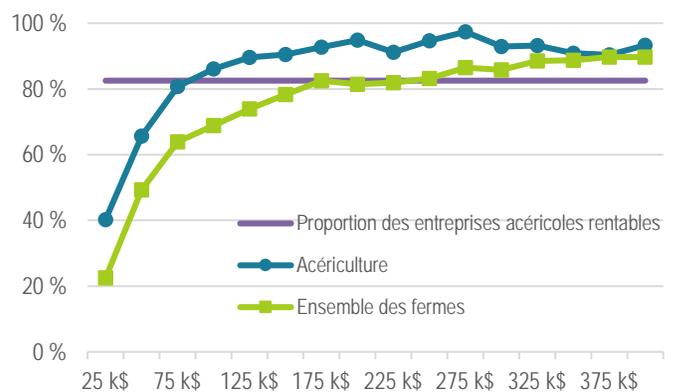
Source : Global Trade Tracker, 7 mai 2020; compilation du MAPAQ.

### LA RENTABILITÉ EST TOUJOURS AU RENDEZ-VOUS

Dans l'ensemble, la production acéricole montre une rentabilité plus élevée que la majorité des autres productions agricoles. En effet, plus de 80 % des entreprises acéricoles couvrent leurs dépenses, alors que, pour l'ensemble des fermes québécoises, la moyenne est de 78 %. En outre, elles nécessitent moins d'aide de l'État. La proportion de l'aide financière gouvernementale s'établit en moyenne à 4 % du revenu agricole brut. De plus, parmi celles qui ont des revenus de 75 000 \$ ou plus, la proportion des fermes acéricoles qui sont rentables est supérieure à celle de l'ensemble des entreprises agricoles du Québec.

3. Les résultats présentés dans ce BioClips concernent la relève agricole constituée d'entrepreneurs qui ont moins de 40 ans et qui possèdent au moins 20 % des parts de l'exploitation.

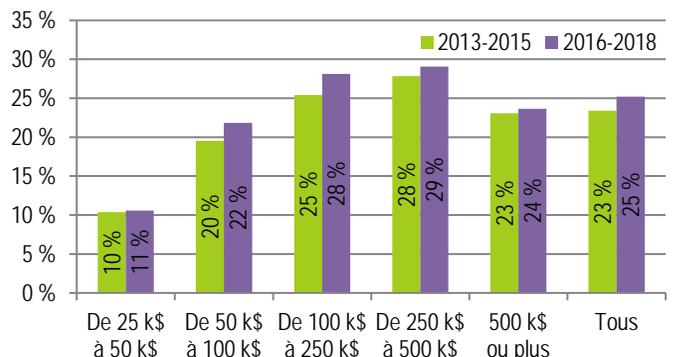
Figure 3. Proportion des entreprises rentables par tranche de 25 000 \$ de revenus agricoles bruts – moyenne de 2016 à 2018



Source : La Financière agricole du Québec (FADQ), base de données du programme Agri-stabilité, en date du 29 octobre 2019; compilation du MAPAQ.

La situation financière des entreprises s'est améliorée au cours de la période 2013-2018. Ainsi, la marge d'exploitation de l'ensemble des fermes acéricoles se situait en moyenne à 25 % pour la période 2016-2018, comparativement à 23 % pour les années 2013-2015.

Figure 4. Marge d'exploitation des entreprises du secteur acéricole selon le revenu agricole brut – moyenne de 2013 à 2018

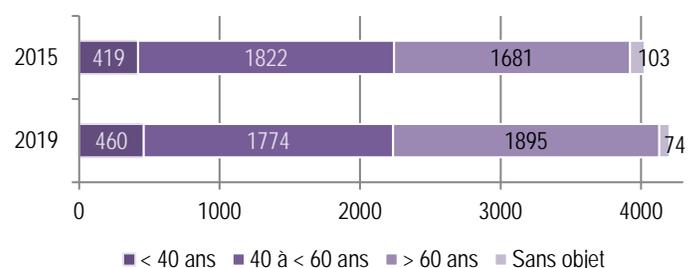


Source : FADQ, base de données du programme Agri-stabilité, octobre 2019; compilation du MAPAQ.

### LA RELÈVE, GAGE DE VITALITÉ

Avoir une relève<sup>3</sup> constitue un défi dans de nombreux secteurs de l'agriculture québécoise. Cependant, alors que le nombre d'exploitations spécialisées en acériculture est passé de 4 025 en 2015 à 4 203 en 2019 (+4 %), le nombre d'exploitants principaux de moins de 40 ans a crû de 10 % au cours de la même période.

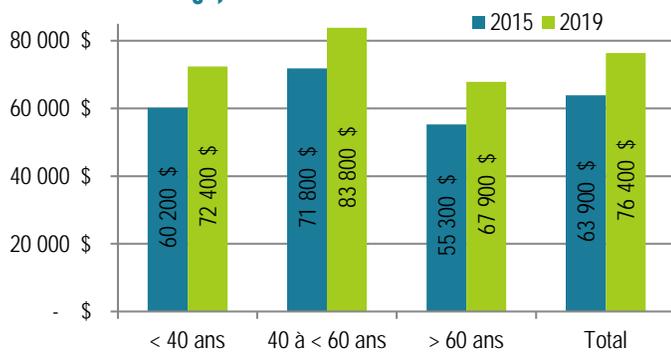
Figure 5. Répartition des fermes acéricoles selon l'âge du propriétaire principal, en 2015 et en 2019



Source : Fiches d'enregistrement du MAPAQ (image de décembre 2019); compilation du MAPAQ.

Non seulement il y a plus d'entreprises dirigées par un exploitant de moins de 40 ans, mais le revenu moyen qu'elles génèrent a augmenté de 20 % (de 60 200 \$ à 72 400 \$) de 2015 à 2019. C'est une hausse qui est équivalente à l'augmentation de l'ensemble des producteurs acéricoles.

**Figure 6. Revenu annuel moyen des exploitants du secteur acéricole selon l'âge, en 2015 et en 2019**



Source : Fiches d'enregistrement du MAPAQ (image de décembre 2019); compilation du MAPAQ.

De plus, la relève est présente dans 15 % des entreprises acéricoles du Québec et près des trois quarts des membres de cette relève sont des exploitants principaux. Notons que c'est en Chaudière-Appalaches qu'on trouve la plus grande proportion de membres de la relève (53 %) à l'œuvre dans le domaine acéricole; suivent l'Estrie (16 %) et le Bas-Saint-Laurent (11 %).

## LES DÉFIS DES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Les acériculteurs font face aujourd'hui aux changements climatiques. Les variations dans les précipitations, les phénomènes climatiques extrêmes et les modifications aux quatre saisons typiques du Québec sont déjà en marche. Le réchauffement climatique risque de modifier plus particulièrement la production des érablières qui sont situées au sud du Québec ainsi qu'aux États-Unis. Les entreprises acéricoles du Québec sont donc appelées à relever cet important défi.

Le *BioClips* fait relâche et reviendra en septembre prochain avec de nouvelles analyses sur le secteur bioalimentaire, notamment dans le contexte inédit engendré par la COVID-19.